



CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2017

Compte-rendu

MAIRIE
DE
29810 LAMPAUL-PLOUARZEL
FINISTERE

Etaient présents : les membres en exercice à l'exception de René KEREBEL qui a donné pouvoir à Martine LAVANANT.

Secrétaire de séance : Geneviève LE MOIGN est élue Secrétaire de séance

Téléphone 02.98.84.01.13

Fax 02.98.84.04.34

e-mail mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr

web www.lampaul-plouarzel.fr

Les Lampaulais ont été appelés dimanche, dans le cadre d'élections municipales partielles intégrales, à élire un nouveau Conseil Municipal pour la période restante de septembre 2017 à mars 2020.

Après le vote de dimanche dernier où 480 Lampaulais se sont déplacés pour voter, soit 26.24 % des 1829 inscrits, 414 votes ont été enregistrés en faveur de la liste « Agir ensemble pour l'intérêt général » menée par Michel JOURDEN, soit 86.25 % des suffrages.

1 - INSTALLATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX (dans l'ordre du bulletin)

- | | | |
|----------------------|---------------------|--------------------|
| → LE BEC Gilles | → JAMET Brigitte | → JOURDEN Michel |
| → KEREBEL Mary | → LE GAC Didier | → LAVANANT Martine |
| → CANDAS Cyril | → LE BRIS Yvonne | → KEREBEL René |
| → LE MOIGN Geneviève | → TOCQUER Nicolas | → MORGANT Marie |
| → KERIER Yves | → PANOU Myriam | → LANSONNEUR Ronan |
| → PAQUE Cloé | → LE BERRE François | → RIBEZZO Caroline |
| → MORVAN Frédéric | | |

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Cyril CANDAS, 1^{er} Adjoint au Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Geneviève LE MOIGN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2 - ELECTION du MAIRE

Madame Yvonne LE BRIS, doyenne de l'assemblée, a ensuite pris la présidence de la séance et a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le scrutin a eu lieu à bulletin secret. Michel JOURDEN, seul candidat, a obtenu 18 voix – 1 bulletin BLANC. Il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3 - ELECTION des ADJOINTS

Sous la Présidence de Monsieur Michel JOURDEN élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjointes.

A l'unanimité le Conseil fixe à CINQ le nombre des Adjointes au Maire de la Commune. Une liste de candidats est proposée et à l'unanimité les désignations suivantes sont adoptées :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------|
| 1 ^{er} Adjoint | Travaux, urbanisme, réseaux | Cyril CANDAS |
| 2 ^{ème} Adjoint | Enfance, scolaire, jeunesse | Martine LAVANANT |
| 3 ^{ème} Adjoint | Finances, Personnel | Gilles LE BEC |
| 4 ^{ème} Adjoint | Affaires sociales & solidarité | Geneviève LE MOIGN |
| 5 ^{ème} Adjoint | Ports et patrimoine | François LE BERRE |

CREATION d'une DELEGATION de CONSEILLER à la VIE ASSOCIATIVE et à l'ANIMATION

A l'unanimité le Conseil décide de créer un poste de conseiller municipal délégué à la vie associative et à l'animation et élit Madame Mary KEREBEL par 18 voix et 1 bulletin blanc.

DETERMINATION des INDEMNITES de FONCTION des ELUS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les indemnités de fonction des Elus, dans la limite de l'enveloppe financière fixée par les textes :

➤ Maire	43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
➤ 1 ^{er} Adjoint	14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
➤ 2 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
➤ 3 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
➤ 4 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
➤ 5 ^{ème} Adjoint	13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
➤ Conseiller délégué à la vie associative et à l'animation	11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

En outre, dans la limite de l'enveloppe maximale, il est proposé d'attribuer une indemnité annuelle de 2,59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique aux 12 Conseillers Municipaux.

SOLIDARITE avec les VICTIMES de l'OURAGAN IRMA : attribution de subvention

L'ouragan IRMA a occasionné la semaine dernière des dégâts considérables sur Saint-Barthélemy et Saint-Martin, collectivités locales des Antilles françaises.

Par solidarité avec les élus et les populations fortement touchées à l'unanimité le Conseil Municipal décide de répondre à l'appel de l'Association des Maires de France et de voter une subvention de 500 € à la Protection Civile, ONG déjà mobilisée sur place.